



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

Burundi

*Des turbulences politiques à l'origine de l'effondrement
socio-économique*

Rapport sur la gouvernance et les droits socio-économiques

au Burundi

septembre 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
0. INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES, DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET DES LIBERTES POLITIQUES.....	2
I.1. Chasse à l’homme contre les opposants politiques : arrestations et emprisonnements arbitraires, tortures, traitements inhumains et intimidations	2
I.2. Des assassinats politiques ciblés et des cadavres non identifiés ensevelis sans enquêtes préalables.....	7
I.3. Discours de la haine et d’appel aux violences et aux crimes.....	8
I.4. Les Eglises et leurs adeptes dans le collimateur du régime de Pierre Nkurunziza.....	10
I.5. Destruction d’une permanence en zone Kizuka, Commune et province Rumonge	12
II. DES RANÇONNEMENTS ET/OU DES COLLECTES FINANCIERES FORCEES	12
III. LE DROIT A L’EDUCATION : UN MANQUE CRIANT DE BANCS PUPITRES ET DES EFFECTIFS PLETHORIQUES D’ELEVES.....	14
III.1.La ministre attend des appuis des partenaires pour faire face aux défis énormes de l’éducation	14
III.2. Les enfants du petit peuple sans places dans les grands lycées de la nouvelle capitale politique	15
IV. DROIT A LA SANTE : L’EPIDEMIE DE CHOLERA FAIT DE PLUS EN PLUS DE VICTIMES	16
V. D’AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT...17	
V.1. Une nouvelle réglementation des changes viole le principe de libre change au Burundi	17
V.2. Quand la population est forcée d’accueillir le « flambeau de la paix » : une occasion de diabolisation des opposants politiques.....	18
V.3. Discrimination socio-politique dans l’octroi de mini-parcelles pour la construction des kiosques sur la RN2 en province Muramvya.....	19
V.4. Des conditions de détentions désastreuses au cachot du commissariat provincial en province Rumonge suite aux malentendus entre le procureur et les OPJ	19
V.5. Un mouvement inquiétant de distribution d’armes aux Imbonerakure.....	20
V.6. Le président de la ligue des jeunes Imbonerakure à l’origine de la déstabilisation du ménage d’un commerçant en province Kirundo	21

0. INTRODUCTION

Le Président Pierre Nkurunziza intransigeant n'entend toujours pas rouvrir l'espace politique pour une compétition démocratique, malgré ses promesses de ne pas se représenter aux élections de 2020. Au contraire, il scelle l'état au fur et à mesure que le pays se rapproche de ces élections. Ainsi, les opposants politiques dont surtout les membres du parti CNL du député Agathon Rwasa sont entre le marteau et l'enclume. Le régime nourrit une peur panique devant les avancées politiques réussies de l'idéologie de ce parti et multiplie ainsi les agressions pour trouver des alibis de le mettre hors compétition.

A côté des discours au plus haut niveau qui appellent à l'apaisement, l'on observe d'autres discours qui appellent à la haine et aux violences contre les opposants politiques.

Sur terrain, le parti au pouvoir CNDD-FDD organise une chasse à l'homme sans merci contre toute voix discordante qui se dresse devant son intention musclée de garder le pouvoir bon gré mal gré. Ainsi, le contexte politique est caractérisé par des arrestations et emprisonnements arbitraires, des assassinats, des cas de tortures et traitements inhumains qui visent à intimider et à faire régner la terreur afin de contraindre tous les Burundais à se résigner face à la volonté du régime de se maintenir au pouvoir.

Les jeunes Imbonerakure commettent tous ces crimes dans l'indifférence totale de l'autorité et de la loi. Ils détruisent des permanences du parti CNL et en arrivent même à couper les ponts dans le but de limiter les mouvements libres des opposants politiques.

Au moment où la répression politique avait ciblé des organisations et des médias indépendants, des partis politiques de l'opposition, des militaires et policiers accusés de vouloir déstabiliser les institutions de l'Etat, elle s'étend actuellement sur les Eglises et leurs adeptes dont surtout l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour, l'Eglise Catholique et l'Eglise Pentecôte. Nous déplorons ici la disparition du Révérend pasteur Vyimana Eleazar depuis le 28 juillet 2019 à la suite des menaces graves contre lui.

Ce rapport de septembre 2019 aborde la situation dans les secteurs de l'économie, de l'éducation et de la santé. Il dénonce des cas de rançonnements financiers commis par l'administration et des Imbonerakure contre des citoyens en situation économique misérable.

Dans le secteur de l'éducation, le rapport revient sur les défis qui hantent ce secteur au début de l'année scolaire 2019-2020 qui a eu lieu en date du 9 septembre 2019. Des images

choquantes des enfants assis par terre dans les classes ont défrayé la chronique des médias ces derniers jours.

Dans le secteur de la santé, le pays déplore des victimes de l'épidémie de choléra dans un contexte de manque criant d'eau potable dont la solution ne semble pas être pour demain.

Le rapport aborde d'autres faits de mauvaise gouvernance qui ont caractérisé cette période de rapport notamment la nouvelle réglementation des changes édictée par la BRB qui viole le principe de libre change, le flambeau « dit de la paix » qui constitue curieusement une occasion de diabolisation des opposants politiques, des conditions de détentions désastreuses au cachot du commissariat provincial en province Rumonge suite aux malentendus entre le procureur et les OPJ, un mouvement inquiétant de distribution d'armes aux Imbonerakure et des abus de pouvoir impunis dont sont coupables des autorités publiques.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES, DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET DES LIBERTES POLITIQUES

I.1. Chasse à l'homme contre les opposants politiques : arrestations et emprisonnements arbitraires, tortures, traitements inhumains et intimidations

(1) En province Karusi, des responsables du parti CNL n'avaient pas hésité à dénoncer les violences dont ils étaient victimes lors des réunions de sécurité organisées par le gouverneur de la province. Sur toute l'étendue de la province, les membres de ce parti étaient effectivement tabassés, blessés et certains étaient devenus infirmes au moment où leurs bourreaux n'étaient pas inquiétés. Les victimes se confiaient aux Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et au Procureur de la République à Karusi, mais leurs plaintes étaient classées sans suite. Les Imbonerakure auteurs de ces violences n'étaient même pas convoqués.

Les victimes identifiées sont entre autres un certain Sibomana Gaston, représentant du parti CNL sur la colline Muramba, en zone Gisimbawaga, commune Mutumba, tabassé et blessé au niveau des jambes, bras, visages et au ventre par des jeunes Imbonerakure de la colline Mutara de cette même zone et même commune de Mutumba. Ces derniers l'avaient arrêté, ligoté et tabassé dans la nuit du 1^{er} septembre 2019 et l'avaient relâché le lendemain matin après l'avoir exigé de payer une rançon d'une chèvre, d'un sac de haricots et de maïs. La victime regrettait le déni de justice dont elle faisait objet, tout comme les autres membres du

même parti CNL dans cette commune de Mutumba. Monsieur Sibomana Gaston était accusée de s'être personnellement impliquée dans des préparatifs d'ouverture de la permanence de son parti qui était prévue le même jour mais qui n'avait pas eu lieu suite au refus de l'administration communale.

Un autre cas concerne un certain Irakoze Venant, représentant communal du CNL à Nyabikere et enseignant à l'Ecole fondamentale au chef-lieu de la commune Nyabikere. Ce militant du CNL a été condamné à quatre ans d'emprisonnement et deux cents mille d'amande le 16 septembre 2019. Dans un procès de flagrance, le procureur de Karusi l'avait accusé de détention illégale d'une grenade que la police disait avoir trouvée chez lui sur une fenêtre, lors d'une fouille perquisition policière organisée chez lui en date du 15 septembre 2019. La victime et les siens avaient dénoncé un complot contre lui orchestré par le responsable des Imbonerakure, un certain Richard, un ancien prisonnier bénéficiaire de la mesure de grâce présidentielle.

(2) En province Muyinga, en complicité avec le représentant communal du CNDD-FDD en commune Butihinda, Révocat Ruberandinzi, trois jeunes Imbonerakure, Ndayishimiye Crescent, Niyonizeye alias Soromero et le surnommé Shashe ont arrêté arbitrairement et torturé à mort en date du 13 septembre 2019, le nommé Rwigemera Jafari l'accusant de vouloir louer sa maison au parti CNL. Selon des témoins, la victime avait été conduite dans un buisson de la place où elle avait été battue à mort. Des passants avaient entendu les cris de détresse de la victime et avaient alerté l'administration communale et la police qui étaient intervenues et avaient libéré la victime. Dans un état critique, cette dernière avait été évacuée et soignée à l'hôpital de Muyinga, mais les auteurs n'avaient pas été inquiétés de ce crime.

Dans cette province de Muyinga, la commune Gasorwe se trouve parmi les communes fortement secouées par des turbulences politiques contre les opposants politiques pour être encouragées par l'autorité administrative dont Barutwanayo Jean Claude. Des militants et sympathisants du parti politique CNL connaissent des tracasseries sans précédent.

Le cas qui a fait parler de lui pendant cette période concerne une dame du nom de Ntabakunzi Consolate qui exerce son métier de couturier au marché du centre de négoce de Gasorwe. Militante du parti politique CNL et vivant à la sueur de son front, elle avait bénéficié d'un marché de coudre les uniformes des militants des membres de son parti CNL. C'est ainsi que le mercredi 11 septembre 2019, elle avait été la cible d'une attaque d'un groupe des militants

de la ligue des jeunes Imbonerakure. Après intimidation, humiliation, elle avait été sommée de fermer et de ne plus exercer ses activités quotidiennes de couture. Ses bourreaux avaient ensuite emporté tous les habits se trouvant dans sa maison de couture y compris les tissus de son parti déjà cousus.

En commune Bwambarangwe, les Imbonerakure avaient coupé, dans la nuit du 28 septembre 2019, le pont Nyamabuno qui relie les communes Bwambarangwe en province Kirundo et la commune Giteranyi en province Muyinga où le président du parti CNL allait ouvrir une permanence communale de son parti samedi le 28 septembre 2019.



Photo du pont détruit

(3) En province Makamba, 4 militants du parti CNL et deux autres militants du parti RANAC avaient été arrêtés et détenus dans différents cachots des communes, avant leurs transferts au cachot du commissariat provincial de police et/ou à la prison de Rumonge, lors de cette période du rapport.

En date du 13 septembre 2019, Emmanuel Nyandwi et Gad Nduwayo avaient été transférés à la prison de Rumonge sur décision de la chambre de conseil du Tribunal de Grande Instance, après leur double arrestation intervenue respectivement les 14 et 15 août dernier et après être entendus par un officier de police judiciaire à Kayogoro où ils sont originaires.

A la même date du 13 septembre 2019, le nommé Léonce Sakubu, originaire de la colline Nyentakara et leader du CNL en zone Bigina, commune Kayogoro était au cachot du commissariat provincial de la police depuis le 9 septembre 2019. La victime avait été arrêtée par des jeunes Imbonerakure sur ordre d'Eraste Hategekimana, représentant des Imbonerakure

sur la colline Nyentakara et du chef de colline Nyentakara. Elle était accusée de repousser une offre d'une somme de 350.000 FBU qui lui avait été promise, s'il se désengageait de l'idéologie de son parti CNL pour adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Un quatrième militant s'appelle Obède Habonimana, représentant du CNL sur la colline Musasa, zone Bigina, arrêté par Paul Rwajekera, chef de zone Bigina, alors qu'il venait du marché de Gatwe. La victime vivait en cachette car il était recherché par un groupe de jeunes du CNDD-FDD commandé par Simon Bankuwiha, chef de cette colline et un Imbonerakure Tharcisse Niyonzima. Ces derniers accusaient ce militant du CNL de mobiliser la population à boycotter des réunions de Paul Rwajekera chef de zone Bigina.

Signalons que deux autres militants du parti RANAC, les nommés Innocent Nininahazwe et un certain Paul étaient aussi dans ce cahot du commissariat provincial de police, après leur arrestation, le 8 septembre 2019, par des Imbonerakure de la localité.

(4) En province Rutana, commune Giharo, des Imbonerakure ont démontré des attitudes de menaces et d'intimidations envers les membres du parti CNL qui procédaient à l'ouverture de leur permanence communale le samedi 14 septembre 2019. Ils avaient d'abord enlevé les arbres ornementaux que les membres du CNL avaient plantés pour agrémenter l'événement. Ils ont ensuite fait le contour de la permanence en courant, et en menaçant les membres du CNL qui avaient répondu à l'activité. Ces Imbonerakure avaient même frappé leurs victimes qui avaient répliqué, n'eut été l'intervention rapide de la police. Le conseiller socio-culturel de l'administrateur de Gitanga, lui aussi membre du CNDD-FDD, un certain Fulgence, avaient confié à ces Imbonerakure que ce qu'ils venaient de faire était indigne pour un militant du parti au pouvoir. Signalons que les cérémonies d'ouverture des permanences du CNL étaient présidées par Bède Nyandwi, ex-gouverneur de cette province de Rutana de 2015 à 2018.

(5) En province Cibitoke, des jeunes Imbonerakure qui faisaient la démonstration de force au chef-lieu de la commune Rugombo ont tabassé et blessé, dimanche le 29 septembre 2019, cinq personnes parmi le public qui regardait la scène. Le prénommé Samuel, un vendeur de téléphones mobiles a perdu connaissance suite aux coups. Selon des témoins, la victime a été évacuée dans un état critique dans l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura car les structures de soin locales n'avaient pas été à mesure de l'assister. Ses bourreaux avaient en plus volé tous les produits que la victime vendait l'accusant de prendre des images camera et photos de la manifestation. Les mêmes sources précisent que deux autres citoyens ont aussi été blessés au même moment et évacués dans les structures de soin locales.

Les mêmes sources avaient précisé que des démobilisés du CNDD-FDD de toutes les communes de la province Cibitoke étaient en train de présenter devant le public ce qu'ils ont appris comme formation paramilitaire pour faire peur aux opposants politiques.

(6) En province Ngozi, les Imbonerakure avaient ligoté, telles des chèvres, des élèves de



l'école fondamentale Kinyovu en commune Nyamurenza, le matin du lundi 30 septembre 2019. Selon des témoins, un groupe d'Imbonerakure s'était présenté à l'école exigeant au directeur de l'école de leur remettre trois élèves dont un certain Viateur. Ces Imbonerakure les avaient ensuite ligotés à l'aide des cordes normalement réservées pour attacher les chèvres. Les victimes avaient alors été conduites à la commune où l'administrateur avait décidé leur incarcération au cahot du commissariat communal de police. Des sources proches des familles de ces enfants rapportaient que les victimes avaient résisté face à une attaque menée la veille par ceux qui voulaient leur prendre de l'argent que l'une des victimes avait obtenu après la vente qu'elle venait d'effectuer au marché.

Photos des jeunes élèves ligotés

(7) En province Rumonge, les Imbonerakure en complicité avec le chef de zone Minago, Elie Rusoya, ont arrêté dans la matinée du lundi 23 septembre 2019, le représentant du CNL en zone Minago du nom de Ndikuriyo Boniface, l'accusant d'avoir organisé des activités à la permanence de son parti dans cette même zone, la veille de son ouverture solennelle. Des sources sur place nous ont indiqué que l'administration communale et le parti au pouvoir avaient été frustré de voir des militants du CNL présents à cette permanence alors que cette dernière avait été détruite et qu'ils tentaient de la reconstruire.

I.2. Des assassinats politiques ciblés et des cadavres non identifiés ensevelis sans enquêtes préalables

(8) En province Karusi, dans la nuit du 22 septembre 2019, le nommé Ntaconimariye Jérémie, membre du CNL, originaire de la colline Gishikanwa en commune Gihogazi a été tabassé à mort par des Imbonerakure de sa colline qui l'accusaient d'avoir refusé d'adhérer au CNDD-FDD. Le lendemain, la victime a rendu l'âme et l'administration a vite exigé son enterrement.

(9) En province Cankuzo, commune Gisagara, des Imbonerakure ont tué en date du 24 septembre 2019, un jeune homme originaire de la colline Gitwenge du nom de Maguru et ont découpé, à l'aide des machettes bien aiguisées, son cadavre en plusieurs morceaux. La victime était accusée de refuser d'adhérer au parti CNDD-FDD. Les témoins rapportaient que les jambes avaient été morcelées, le sexe détaché, la tête à part, les bras et le corps en plusieurs morceaux. La famille et les voisins étaient troublés après avoir vu le corps de la personne découpé en morceaux. Les auteurs du crime n'avaient pas été inquiétés et aucune investigation n'avait été faite trois jours après le crime.

(10) En province Cibitoke, un corps sans vie en décomposition a été retrouvé dans la rivière Rusizi le soir du 6 septembre 2019 sur la transversale 12 de la colline Rusiga, commune Rugombo. Joseph Ndikuriyo, le chef des jeunes Imbonerakure de la colline Kagazi de la même commune Rugombo province Cibitoke était la victime du crime. Selon les informations reçues auprès des habitants de la transversale 12 colline Rusiga, ce chef collinaire de la ligue des jeunes Imbonerakure venait de voler les biens dans des ménages du groupement de Rubelizi dans la plaine de la Rusizi, territoire d'Uvira, en République Démocratique du Congo. Il avait été tué par ses collègues lors du partage du butin, selon les mêmes sources. Ces dernières précisaient qu'un mouvement des jeunes Imbonerakure en provenance de la RDC avec des bagages lourds s'observait durant un certain temps. L'administrateur communal, Béatrice Kaderi avait confirmé cette information mais rien n'avait été fait pour enquêter sur le crime dont les auteurs étaient pourtant connus, selon des membres de famille de la victime.

Dans cette même province, une jeune fille de 18 ans a été retrouvée morte sur la colline Nyavyamo, zone Ndora, commune Bukinanyana, mercredi le 11 septembre 2019. Selon les

sources policières, la jeune fille avait été tuée après avoir été violée. Deux suspects avaient été arrêtés pour enquête.

Dans la nuit du vendredi 6 septembre 2019, un veilleur de kiosques a été sauvagement tué sur la colline Muyange, commune Mugina, province Cibitoke. Des informations indiquaient que les criminels non identifiés avaient en plus emporté des marchandises se trouvant à l'intérieur des Kiosques avant de prendre la fuite.

(11) En province Bubanza, dans la nuit du 7 septembre 2019, un jeune garçon de 17 ans a été tué, découpé à la machette à Gako, sur la colline Musenyi, commune Mpanda. Les témoins contactés à Gako indiquent que l'enfant gardait un champ de palmiers à l'huile. Des voleurs s'étaient introduits dans le champ et avaient commencé à couper les fruits des palmiers mûrs. Le jeune homme tué avait tenté de crier au secours et les voleurs l'ont tué à la machette. Des sources policières précisait que les présumés auteurs du crime avaient été appréhendés et détenus au cachot du commissariat communal de police de Mpanda.

(12) En province Bururi, un homme a succombé de ses blessures après avoir été victime d'une embuscade d'hommes armés de machettes. Des sources sur place en zone Bamba, commune Bururi avaient fait savoir que Baratorora a succombé de ses blessures dans la nuit du 10 septembre 2019 sur la route qui le menait vers le centre de santé de Kajondi, commune Rutovu. La victime avait été évacuée la nuit par les habitants de la colline Nyamiyaga, zone Bamba, commune Bururi. Les malfaiteurs l'avaient grièvement blessé et il est décédé avant d'arriver au centre de santé de Kajondi.

I.3. Discours de la haine et d'appel aux violences et aux crimes

(13) En province Ngozi, dans un discours tenu devant un parterre d'autorités et de



représentants locaux de la commune Marangara en date du 11 septembre 2019, le président du Sénat Révérien Ndikuriyo a encouragé le crime et promis des cadeaux en argent à des criminels qui apporteraient les têtes coupées des opposants politiques.

L'orateur a interpellé les Burundais et les jeunes Imbonerakure de mener une compétition payante dans la chasse à l'homme contre ceux que le pouvoir appelle des « ennemis de l'Etat ».

(14) En province Kayanza, les burundais ont été sidérés et fortement affectés par la reprise des messages qui appellent aux violences sexuelles contre les opposants politiques en date du 21 septembre 2019 en commune Kabarore. Des Imbonerakure en sport de masse ont repris le slogan "Tera inda abakeba bavyare imbonerakure" c'est à dire "Engrossez les femmes et filles des opposants politiques pour qu'elles enfantent des enfants Imbonerakure".

(15) En province Bujumbura, commune Mugongo–Manga, lors de l'ouverture d'une permanence du CNDD-FDD en date du 21 septembre 2019, le Secrétaire Général du parti Évariste Ndayishimiye a incité la population, en particulier les Imbonerakure, à suivre de près ceux qu'il a appelés « les ennemis du pays » traités de tous les noms dans son discours. En faisant leur marche-manifestation, les Imbonerakure passaient sur les routes et sentiers qu'avaient empruntés les manifestants contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza, en lançant des slogans incitant à la violence contre les familles dont des enfants et parentés sont en exil. Le Secrétaire Général du CNDD-FDD invitait les burundais non membres de son parti à rejoindre le CNDD-FDD le plus tôt faute de quoi ils paieront de leur résistance.

Le secrétaire communal du parti CNDD-FDD Vianney Ndayisenga et le Général Ndayishimiye avaient saisi l'opportunité pour s'en prendre violemment aux Evêques de l'Eglise Catholique du Burundi qui venaient de publier un communiqué dénonçant les violences politiques au Burundi. Messieurs Ndayisenga et Ndayishimiye avaient même incité les chrétiens de l'Eglise catholique à boycotter les messes du dimanche 22 septembre 2019 pour protester contre le communiqué des évêques qui devrait passer dans toutes les églises du Burundi. Ce mot d'ordre n'avait pas été suivi, mais avait par contre créé un « effet boomerang » puisque les citoyens avaient nourri plus de curiosité pour aller écouter le contenu de ce message qu'ils ignoraient.

(16) En province Gitega, des jeunes Imbonerakure ont assiégé samedi le 7 septembre 2019 le site des déplacés de guerre de 1993 de Mwaro-Ngundu, en commune Makebukoko. Ils chantaient que les burundais de la composante sociale tutsi n'ont plus de place dans ce pays et qu'ils doivent par conséquent aller ailleurs comme au Rwanda. Les autorités administratives et policières qui assistaient n'avaient rien fait pour empêcher ces menaces. Une semaine

avant, ces jeunes avaient brûlé les clôtures des maisons de ces déplacés. Pire encore, le président communal du parti au pouvoir avait intimé l'ordre à ces déplacés de ne plus fréquenter le lieu public comme le bistrot situé tout près de ce site appelé « ku matara ». Les mêmes terroristes s'étaient déplacés vers le site des déplacés de Gihamagara, en commune Itaba pour le même objectif.

I.4. Les Eglises et leurs adeptes dans le collimateur du régime de Pierre Nkurunziza

(17) Depuis 2015, le régime Pierre Nkurunziza n'a cessé de multiplier des ennemis auxquels il s'en prend avec une violence et une répression inouïes. Après des manifestants contre le troisième mandat, les organisations de la société civile, les médias indépendants, les journalistes, les ONGs, les radios internationales, le Rwanda, la Belgique, l'UE, l'ONU, les Etats Unis d'Amérique, c'est le tour des organisations religieuses et de l'Eglise Catholique.



Plus récemment, la police a méchamment violenté des adeptes de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour au chef-lieu de la province de Ngozi. Des images des policiers en train de violenter une femme à l'intérieur d'une église au quartier Rubuye ont circulé sur les réseaux sociaux depuis le jour de l'acte ignoble qui date du 21 septembre 2019. Cette organisation religieuse qui a son siège aux Etats Unis est dans le collimateur du régime de Pierre Nkurunziza qui craint que des opposants politiques se cachent dans cette église avec des intentions de faire tomber le régime. Aujourd'hui, ce dernier fait tout pour contrôler cette église en imposant des dirigeants que les adeptes refusent.

Des policiers entrain de violenter une jeune adepte de l'église adventiste du 7^{ème} jour

(18) **En province Rumonge**, 7 hommes et une femme fidèles de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour située au quartier Nkayamba, en ville de Rumonge avaient été arrêtés le 14 septembre 2019 et relaxés deux jours après parce qu'ils avaient dénoncé l'ingérence du pouvoir dans la gestion interne de l'Eglise. Une armada de policiers avait été déployée autour de cette église pour prêter main forte à un nouveau pasteur de l'église nouvellement installé sans le

consentement des fidèles. Les policiers avaient ordonné aux fidèles qui reconnaissaient le nouveau pasteur d'entrer à l'église et ceux qui ne voulaient pas de rebrousser chemin. C'est dans ce contexte que les huit fidèles avaient été arrêtés simplement parce qu'ils n'avaient pas voulu entrer dans l'église pour reconnaître un pasteur imposé par le régime.

Le régime s'en prend en plus aux pasteurs de l'Eglise Catholique suite aux appels de ces derniers qui demandent le respect des droits et libertés des Burundais à la veille des élections de 2020. A travers une communication que les Evêques ont rédigée pour être lue dans toutes les églises au cours de la messe du 22 septembre 2019, ils avaient notamment dénoncé les crimes commis dans le pays par des jeunes de la milice Imbonerakure qui, selon le communiqué, ont remplacé les services de sécurité. Le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD n'avait pas hésité à ridiculiser et à injurier publiquement ces hommes d'Eglise. Après, le porte-parole du Président Pierre Nkurunziza lui avait emboité le pas en montrant un certain dédain plus ou moins caché dans des paroles d'apaisement de la crise entre l'Eglise Catholique et le régime qui commençait à monter.

(19) Un autre événement qui a marqué des hommes d'église, c'est la chasse à l'homme contre **le Révérend pasteur Vyimana Eleazar**, après que son église pentecôte ait apporté une assistance à ses adeptes en exil au camp des réfugiés burundais de Mahama en République du Rwanda.

Le pasteur a en effet pris la fuite depuis le mois de juillet 2019. Il était de retour du camp des réfugiés de Mahama au Rwanda où il avait apporté une assistance en argent collecté par son église pentecôte de Kigozi. Cette aide lui a valu une haine d'autres pasteurs acquis à la cause du parti au pouvoir. Ces derniers avaient profité de l'occasion pour l'accuser de complicité et collaboration avec des rebelles burundais se trouvant au Rwanda. En date du 28 juillet 2019, une équipe composée du gouverneur de la province de Kirundo, Alain Tribert Mutabazi, du procureur de la République en province Kirundo, du président de la ligue des jeunes Imbonerakure en province Kirundo ainsi que le chef provincial du SNR avait débarqué le matin, vers 9 h, pour arrêter cet homme d'église. Selon des témoins, l'acte n'avait pas été facile car le pasteur dirigeait une réunion des pasteurs.

Le Service Nationale de Renseignement avait ordonné au gouverneur d'appréhender le plus vite possible le pasteur Vyimana Eleazar et de l'acheminer à Bujumbura pour interrogatoire. Après la réunion, la victime a vite pris la fuite et a quitté la localité.

I.5. Destruction d'une permanence en zone Kizuka, Commune et province Rumonge

(20) En province Rumonge, la permanence du parti CNL située sur la colline Kagongo en zone Kizuka a été détruite dans la nuit du 30 septembre 2019. Selon des témoins, un groupe d'Imbonerakure avait d'abord défoncé le mur avant de démolir les portes et fenêtres de la maison. Les auteurs du crime avaient menacé de mort le propriétaire de la maison qui n'avait pas obtempéré aux ordres du parti au pouvoir qui lui contraignait de ne pas louer sa maison au parti CNL. Depuis son agrément en février 2019, au moins six permanences avaient été démolies dans la seule province de Rumonge, successivement dans les localités de Gitaza, Minago, Gatete, Murago et Kizuka. Aucune action judiciaire ou policière n'avait été faite après ces incidents.

II. DES RANÇONNEMENTS ET/OU DES COLLECTES FINANCIERES FORCEES

(21) En province Bujumbura, commune Mugongo-Manga, les chauffeurs des bus de transport, des voitures communément appelée « Kagongo » et des taxis moto passant sur la RN7 se lamentaient contre des jeunes Imbonerakure qu'ils accusaient de les rançonner tous les jours.

Les bus de transport et les voitures surnommées « Kagongo » avaient la contrainte de payer une somme de 3000FBU par jour. Les conducteurs de taxi moto eux payaient 2000FBU/jour sans aucune preuve de paiement de ladite somme. Bigirimana Franck qui travaille à la DCE, un certain Nahimana Terence et quelques agents de la police routière avaient été identifiés comme principaux auteurs de ces rançonnements.

Dans tout le pays, les enseignants des premières années de l'école fondamentale en formation pédagogique de 14 jours se lamentaient des exigences de contributions forcées sur leur per diem au profit du parti au pouvoir. L'organisation de la formation était assurée par PAADESCO (Projet d'Appui à l'Amélioration des Apprentissages en début de Scolarité) et la Banque Mondiale finançait la formation sur l'échelle nationale.

(22) En province Makamba, J.Paul Hacimana, directeur communal de l'enseignement et Élysé Kadoyi, secrétaire communal du CNDD-FDD en même temps inspecteur communal de l'enseignement dans cette commune imposaient auxdits enseignants formés une somme de 5000 FBU par jour sur le per diem de leur formation. Ces enseignants percevaient 25000FBU

par jour. « *Ils passent par nos directeurs pour relayer l'information* », dénonçaient des enseignants contactés.

« *Vous devez contribuer une somme de 5000 francs chacun à la fin de la formation. C'est un ordre du secrétaire communal du parti CNDD-FDD et du directeur communal de l'enseignement !* », ordonnait chaque directeur d'école à ses enseignants.

206 candidats dont 49 directeurs d'écoles et 157 maîtres responsables et enseignants des premières années du cycle fondamental avaient suivi la formation. Les directeurs étaient obligés de payer une somme de 10.000 FBU chacun.

(23) En province Cankuzo, la formation a été clôturée en date du 5 septembre 2019. Béatrice Hakizimana, directrice communale de l'enseignement à Cankuzo avait exigé à chaque enseignant de verser au moins 4.000FBu par jour pour contribuer aux élections 2020. Pendant les 14jours de formation, chaque enseignant devrait payer au moins 56.000FBU sur un effectif de plus de 100 bénéficiaires. Aucune quittance ou reçu n'était donné en retour à cette contribution forcée. Les victimes dénonçaient un vol mais disaient être contraints de céder suite aux menaces et à la peur dont elles étaient objets.

Membre du comité provincial du parti politique UPD Zigamibanga entre 2010-2015 avant de muter au CNDD- FDD, la directrice communale de l'enseignement ferait tout pour mériter la confiance de ce dernier. Les montants collectés étaient acheminés dans les caisses du parti et non des élections, selon des sources bien informées.

(24) En province Muyinga, les pauvres enseignants sont rentrés bredouille le dimanche 8 septembre 2019 après deux semaines de formation et de dur labeur au chef-lieu de la province, précisément au Lycée communal Muyinga. Ils avaient à patienter au moins 10 jours pour ne percevoir que 125.000 FBU chacun en lieu et place de 380.000 FBU, soit 32,89 % du montant dû. La différence étant destinée à la contribution aux élections et du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Ce qui faisait mal à la plupart d'enseignants, c'était de cotiser pour un parti dont ils n'étaient pas membres.

III. LE DROIT A L'EDUCATION : UN MANQUE CRIANT DE BANCS PUPITRES ET DES EFFECTIFS PLETHORIQUES D'ELEVES

III.1. La ministre attend des appuis des partenaires pour faire face aux défis énormes de l'éducation

(25) La rentrée scolaire 2019-2020 qui a débuté en date du 9 septembre 2019 avait commencé sur fond de manque de beaucoup d'enseignants, de matériel, gros effectifs d'élèves et écoliers, manque de salles de classes suffisantes et bancs pupitres, sans oublier les subsides pour les écoles à régime d'internat qui n'étaient pas encore versés sur les comptes des établissements publics.

La ministre de l'éducation Janvier Ndirahisha a reconnu, lors du lancement officiel de cette année scolaire 2019-2020 qu'il y avait un manque criant d'enseignants, manque de matériels scolaires de toutes sortes, les effectifs d'élèves et écoliers trop élevés dans les écoles fondamentales et l'insuffisance des salles de classe dans certaines écoles. Elle a fait savoir que tous ces problèmes sont connus du ministère qui attend à ce que les partenaires du gouvernement dans le secteur de l'éducation puissent faire un coup de pouce pour appuyer le pays en vue faire face à ces défis.

La rentrée scolaire est survenue alors que les écoles à régime d'internat n'avaient pas encore de subsides pour nourrir les enfants. D'après certains responsables des établissements scolaires à régime d'internat en province Bururi, le ministère de l'éducation avait demandé aux directeurs de ces écoles de contracter des dettes à leurs fournisseurs pour nourrir les élèves.

Ces responsables scolaires regrettaient de ne pas obtenir les subsides scolaires à temps alors que les fournisseurs sont réticents à livrer les vivres à crédit. Ceux qui acceptaient de les donner spéculaient sur les prix. A titre d'illustration, alors que le kg de haricot se vendait à 1000 FBU au marché, les fournisseurs leur en donnaient à 1400 FBU.

Les directeurs d'écoles regrettaient en plus un besoin criant d'enseignants. Une source proche d'un responsable au ministère de l'éducation nationale faisait savoir que le besoin en enseignants était estimé à plus de 2000 enseignants dans les écoles fondamentales du pays.

(26) Dans les écoles du chef-lieu de la **province Cibitoke**, des salles de classe ne disposaient pas de bancs pupitres. Les enfants passaient tout le temps d'études assis par terre. Un parent rencontré à l'école primaire de Cibitoke déplorait le fait que les enfants manquaient de bancs

pupitres. « *Plus de 160 enfants s'asseyaient par terre dans une même salle de classe. L'enseignant ne pouvait pas circuler en classe pour suivre les travail des enfants et ces derniers avaient des difficultés d'écrire dans un cahier posé à même le sol* » se lamentait un enseignant contacté.

A l'école fondamentale de Musenyi II en Mairie de Bujumbura, des images choquantes des enfants assis par terre avaient fait la chronique des medias et avaient été confirmées par nos reporters.

(27) En province Muyinga, les effectifs scolaires dépassent de loin les capacités d'accueil des salles de classes de 1^{ère} année à la 6^{ème} année. A l'ECOFO Mukoni, dite Saint André, les enfants s'asseyaient à 5 écoliers par banc-pupitre. Avec le système de double vacation, chaque enseignant était obligé d'occuper une classe qui dépassait largement une centaine, voire 120 écoliers.

(28) Dans toutes les provinces du pays, la situation était presque la même et faisait la honte au gouvernement burundais qui n'était pas à mesure d'équiper des classes en bancs pupitres. Certains directeurs exigeaient aux écoliers de payer des frais destinés à l'achat des bancs pupitres, ce qui énervait les parents en situation de misère. L'opinion se posait la question de savoir où était la priorité du gouvernement burundais.

III.2. Les enfants du petit peuple sans places dans les grands lycées de la nouvelle capitale politique

(29) La nouvelle capitale du Burundi se peuple de plus en plus des services étatiques et en conséquence des fonctionnaires de l'Etat dont de hautes personnalités de l'Etat qui déménagent de Bujumbura vers Gitega, capitale politique. Cette situation exige que leurs enfants soient inscrits dans les écoles de la ville de Gitega qui donnent un enseignement de qualité comme le Lycée Sainte Thérèse, le Lycée Regina Pacis et le Lycée Notre Dame de la Sagesse. Avec le début de cette année scolaire, ces écoles ont mis en priorité les enfants de ces « nouveaux habitants » au détriment des enfants du petit peuple qui n'ont pas eu de places dans ces écoles, se lamentent des parents contactés. Des sources sur place dans ces écoles nous ont indiqué que ces écoles sont bondées des enfants des nouveaux fonctionnaires...

IV. DROIT A LA SANTE : L'EPIDEMIE DE CHOLERA FAIT DE PLUS EN PLUS DE VICTIMES

L'épidémie de choléra évoquée dans nos précédents rapports a continué à s'étendre dans le pays et à faire de plus en plus de victimes.

(30) En province Bujumbura, 8 personnes souffrant de choléra étaient alitées en date du 23 septembre 2019 à l'hôpital de Kabezi, en commune Kabezi. En commune Isare, à la même date, trois cas étaient signalés depuis le 18 septembre 2019 à l'hôpital Rushubi. En commune Mukike, deux cas étaient signalés depuis le 17 septembre 2019 au centre de santé de Rukina. En commune Nyabiraba, deux cas s'étaient manifestés à partir du 20 septembre 2019. Nous avons essayé de joindre Nibigira Joël, médecin provincial pour statuer sur le cas mais sans succès.

(31) En Mairie de Bujumbura, d'après les déclarations faites par le directeur adjoint chargé des soins à l'hôpital prince régent Charles mardi le 17 septembre 2019, 41 patients souffrant de choléra étaient alités au centre de prise en charge de cet hôpital. Dr Oscar Nimpaye déplorait que le nombre de malades de cholera dépasse la capacité d'accueil de l'hôpital. Ce centre de traitement de l'épidémie a été construit pour recevoir seulement 35 patients au maximum. Ce responsable affirmait que l'épidémie faisait parler d'elle notamment dans les zones Bwiza et Buyenzi de la commune Mukaza, et Kanyosha en commune Muha au sud de la capitale économique Bujumbura. Les pénuries récurrentes d'eau potable dans ces zones étant la principale cause de l'épidémie. Dr Oscar Nimpaye interpelle la population de la capitale Bujumbura à respecter les règles d'hygiène. L'hôpital prince régent Charles avait enregistré 429 personnes depuis le 1 juin 2019 de cette année en cours et déplorait 2 cas de décès.

(32) En province Cibitoke, dans un espace de deux mois, 130 personnes atteintes de l'épidémie de choléra étaient enregistrées au centre de santé de Rugombo en date du 26 septembre 2019. Six personnes y était encore hospitalisées. D'après les infirmiers contactés sur place, cette situation devient un casse-tête. *« Toutes ces personnes viennent des collines de Mparambo, Gabiro-Ruvyagira, Rusiga et Rukana »*, disaient ces infirmiers. La cause de cette épidémie qui perdurait était le manque d'eau potable de la REGIDESO. Le médecin provincial Dr Antoine Sindayigaya reconnaissait un problème grave d'approvisionnement en eau potable, mais demandait à la population de bouillir l'eau qu'elle consommait en attendant l'approvisionnement par la REGIDESO.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

V.1. Une nouvelle réglementation des changes viole le principe de libre change au Burundi

(33) La BRB a annoncé en date du 17 septembre 2019 une série de mesures pour tenter de contrôler le cours des devises. Le Gouverneur de la Banque Centrale déclarait que les nouvelles mesures étaient motivées par le souci d'adapter le règlement de change aux réalités du moment. D'autre part, ces mesures visaient, selon lui, la correction des lacunes observées au niveau des mécanismes de contrôle et de suivi dans le domaine des sanctions.

Ainsi, la nouvelle réglementation édictée par la BRB comporte les innovations suivantes par rapport à l'ancienne réglementation :

Les hôtels burundais n'ont plus la qualité de changeurs agréés avec possibilités d'accepter le paiement en devises pour les non-résidents. Les voyageurs sont désormais soumis à l'obligation de déclarer les devises en cash au-delà de 10 mille dollars américains en leurs possession ou équivalent en une autre devise. Sans préjudices des poursuites judiciaires, les changeurs non agréés par la BRB s'exposent à la confiscation des montants en leur possession par les autorités. Les importateurs de biens et services doivent se munir des dérogations délivrées par l'agence de régulation et de contrôle des assurances ARCA. Les paiements en espèces des importations est revue en baisse. Il passe de 40 mille dollars à 5 mille dollars américains et une allocation maximale de 10 mille dollars américains sous forme électronique sur la carte bancaire.

Le change sans pièces justificatives est aussi revu en baisse. Il passe de 3000 dollars américains à 500 dollars américains par jour et ne doit en aucun cas dépasser 3000 dollars américains par mois. Les opérations aux crédits des comptes en devises sont totalement libéralisées et la liberté de retrait sur les comptes en devises est réservée aux personnes physiques. Toutefois, les personnes morales sont soumises à des modalités fixées par cette réglementation. Enfin, les comptes en devises des entités recevant des financements extérieurs en devises ou des transferts dans le cadre de la coopération financière doivent être logés à la BRB.

Ces mesures étaient prises au moment où le taux de change en dollars américains et en euros ne cessait de grimper. Le problème majeur lié à ces mesures est, selon des analystes, le fait

que les personnes physiques vont préférer ouvrir leurs comptes dans les pays de la sous-région où la situation est plus libérale.

V.2. Quand la population est forcée d'accueillir le « flambeau de la paix » : une occasion de diabolisation des opposants politiques

(34) Le flambeau de la paix institué par le régime depuis plusieurs années déstabilise des citoyens burundais qui disent être forcés de l'accueillir en mettant de côté toutes les autres activités de la journée. Il a en effet circulé dans toutes les provinces et continue à multiplier des tours dans le pays. Les membres du CNDD-FDD en profitent pour diaboliser les opposants politiques.

En date du 14 septembre 2019, la population de la province Muyinga avait rendez-vous d'accueillir sur son territoire le « Flambeau de la Paix » pour la 13^{ème} fois. Comme pour toutes autres activités à caractère politique, la population se plaint du forcing qui accompagne sans cesse cette activité politique. Tous les motards sans exception avaient la stricte obligation de se rendre à la Ruvubu où la province Muyinga fait frontière avec sa voisine Cankuzo pour attendre et accueillir l'équipe préposée à cheminer le « Flambeau de la Paix » à travers tout le pays. Ils devraient se déplacer sur leurs propres frais, c'est-à-dire, le carburant et leur séjour. Personne n'était autorisé à exercer un travail rémunéré ce jour-là. Toute la population était mobilisée pour suivre, de gré ou de force, militant du parti au pouvoir ou pas. Avant de se rendre à la Ruvubu, il était prévu des activités de construction du bâtiment qui servira de « Bureau Provincial ». Les militants de la Ligue des Jeunes Imbonerakure, en provenance de toutes les collines de recensement de la province Muyinga et qui avaient quitté leurs collines d'origine à pieds, devraient se rassembler au chef-lieu de province avant 8 heures du matin. Ceux qui venaient de loin, avaient passé la nuit à trotter. Ceux venant de Rukanya en commune Mwakiro, à plus de 70 Km du chef-lieu de la province Muyinga avaient pour la plupart passé la nuit à marcher pour ne pas arriver en retard. Après les cérémonies, les autorités « se la coulaient douce » au Mess des Officiers de Muyinga, alors que les pauvres citoyens sous une chaleur de plomb rebroussaient chemin à pieds talonnés par la soif et la faim.

En province Karusi, les jeunes Imbonerakure venus de toutes les communes de la province ont passé la nuit du 09 au 10 septembre 2019 à la permanence provinciale pour s'apprêter au lancement de ce flambeau de la paix en date du 10 septembre 2019, par le Président de la République qui a eu lieu vers 11h.

Des habitants du chef-lieu de la province s'étonnaient du fait que le flambeau de la paix s'inscrivait dans la campagne du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Lors de l'ouverture de ce flambeau de la paix, 13^{ème} édition au chef-lieu de la province Karusi, au monument de l'unité, des chansons et slogans scandés rappelaient le maquis du CNDD-FDD et vantaient sa victoire contre « les ennemis de la paix de 2015 ». Le constat était fait selon lequel le flambeau de la paix était une occasion de plus pour diaboliser les opposants politiques.

V.3. Discrimination socio-politique dans l'octroi de mini-parcelles pour la construction des kiosques sur la RN2 en province Muramvya

(35) Une guerre de construction des kiosques sur la RN2 au chef-lieu de la province Muramvya est engagée depuis le début de la saison sèche. En effet, une construction anarchique des kiosques autour de la route nationale n°2 Bugarama-Gitega crée une large polémique basée sur les appartenances politiques. Seuls les Imbonerakure sont autorisés à les ériger sous la bénédiction de l'administration locale. Plus de 25 kiosques ont été érigés dans l'anarchie devant les bureaux administratifs, et cela au vu et au su de toutes les autorités.

Des citoyens non membres du CNDD-FDD avaient tenté de construire des kiosques au même endroit mais se sont vus refuser de continuer. Les mesures administratives sont très sévères envers les personnes non membres du parti au pouvoir qui tentent de construire à cet endroit bien précis. Leurs kiosques ont été systématiquement détruits sans autre forme de procès.

V.4. Des conditions de détentions désastreuses au cachot du commissariat provincial en province Rumonge suite aux malentendus entre le procureur et les OPJ

(36) En date du 20 septembre 2019, le cachot du commissariat provincial en province Rumonge contenait en tout 53 détenus alors que sa capacité d'accueil ne dépasse pas 25 détenus. En date du 26 septembre 2019, le nombre de détenus avait atteint 71. Ces détenus vivaient dans des conditions de détention lamentables. Il était quasiment impossible de trouver de la place pour s'asseoir et se reposer. Les détenus se relayaient pour s'asseoir et s'allonger par terre.

Des OPJ jetaient le tort au parquet de la République qui trainait à analyser les dossiers pour présenter ces détenus devant les juges. En plus de cette lenteur dans le traitement de leurs dossiers, l'autre raison de ce surnombre était que ce cachot du commissariat accueillait les détenus en provenance de 5 communes de la province Rumonge.

Des OPJ grognaient contre le procureur de la République à Rumonge. Deux officiers de police judiciaire Astère Nsengiyumva et Gordien Ntibaruhisha avaient été respectivement interpellés jeudi le 19 et samedi le 21 septembre 2019 sur ordre du procureur de la République à Rumonge et détenus au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge. Des sources policières disaient que le torchon brûlait entre les OPJ et le Procureur de la République. Ils se jettent la responsabilité dans la mauvaise instruction des dossiers des détenus. Cette situation avait comme conséquence la surpopulation carcérale au cachot de la police du chef-lieu de la province Rumonge.

V.5. Un mouvement inquiétant de distribution d'armes aux Imbonerakure

(37) Depuis un certain temps, la population burundaise s'inquiète de la distribution des armes aux jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir.

Au début du mois de septembre 2019, des habitants des provinces Cibitoke et Bubanza dénonçaient des mouvements de véhicules du SNR qui distribuaient des armes dans toutes les communes. Selon une source digne de foi, cette distribution était destinée aux jeunes Imbonerakure qui ont la mission de terroriser les opposants politiques à la veille des élections de 2020. « *Nous avons eu quatre fusils de type kalachnikov au chef-lieu de la commune Bukinanyana et on nous a dit de ne pas divulguer le secret* », expliquait un jeune Imbonerakure contacté qui avait gardé l'anonymat. Cette distribution était signalée dans différentes communes des provinces Bubanza et Cibitoke.

En province Bujumbura, plusieurs cartouches et deux grenades ont été découvertes mardi le 17 septembre 2019 chez un Imbonerakure du nom de Nibizi Joël sur la colline Kavumu commune Kanyosha. Ce sont des voisins qui ont alerté l'administration et la police qui paradoxalement ont tout fait pour cacher la situation. Jean Berchimans Munzerere, administrateur communal en complicité avec la police et les Imbonerakure ont entamé dès lors des séances d'intimidation et de terreur contre la population de Kavumu qui s'insurgeait contre ce jeune Imbonerakure qui n'avait pas été inquiété de son crime.

V.6. Le président de la ligue des jeunes Imbonerakure à l'origine de la déstabilisation du ménage d'un commerçant en province Kirundo

(38) En province Kirundo, le commerçant du nom de Gasongo Théoneste œuvrant au centre urbain de Kirundo avait passé une période difficile d'insécurité ce mois de septembre 2019. Selon les témoignages de certains de ses proches, la situation sécuritaire du commerçant était menacée par Abel Ahishakiye, le chef provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure qui lui avait pris son épouse dans le but de le rançonner. Ces mêmes sources rapportaient que l'épouse de la victime avait abandonné son foyer après avoir volé une somme importante d'argent pour vivre en concubinage avec ledit chef Imbonerakure dans la province.

Depuis lors, des menaces de mort avaient commencé à peser sur le commerçant qui avait fait recours à l'administration et au procureur de la République en province de Kirundo, sans succès, car aucune mesure n'avait été prise pour protéger la victime. Cette dernière ne cessait de dénoncer une présence nuisible pendant la nuit des jeunes Imbonerakure qui rodaient autour de son magasin.

V.7. L'administrateur communal de Mugongo-Manga abuse de son pouvoir contre une jeune fille cabaretière

(39) Ndabahinyuye Diomède alias Bukori, administrateur communal de Mugongo-Manga en province Bujumbura a torturé en date du 22 septembre 2019 vers 22h30, une jeune fille du nom d'Yvette Iradukunda, âgée de 26ans, travaillant dans un bistrot appelé « Abiyunze » situé au centre Ijenda urbain, zone Ijenda, commune Mugongo-Manga. La victime était déjà au lit quand l'administrateur a toqué sur la porte du bistrot. Ainsi, elle avait pris un peu de temps pour pouvoir ré-ouvrir et accueillir l'administrateur. Ce dernier était fâché d'attendre et avait roué de coups la jeune fille qui est tombé en syncope. Dans un état critique, la victime avait été évacuée à l'hôpital d'Ijenda et l'auteur du crime n'en avait guère été inquiété.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les violations des droits et libertés individuels et collectifs persistent au Burundi et s'accroissent au cours de cette période préélectorale des élections de 2020. Le régime Pierre Nkurunziza veut cacher la fumée alors qu'il y a du feu en la demeure. Il veut montrer que le pays avance normalement alors que la crise socio-politique et économique engendrée par son troisième mandat illégal a eu des conséquences désastreuses sur la vie et le développement du pays. La machine violente qui roule depuis 2015 en faveur du Président et de son parti pour se maintenir au pouvoir ne peut que continuer à plonger le pays dans une crise plus profonde que n'en croient Pierre Nkurunziza et ses sbires. Les élections de 2020 ne vont qu'empirer la situation, si le pouvoir persiste dans la violence pour forcer son destin politique.

Ce rapport de FORSC du mois de septembre 2019 a mis un accent particulier sur les actes graves de violation des droits humains caractéristiques d'une mauvaise gouvernance politique, économique et sociale.

Vu ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux institutions de l'Etat et au gouvernement du Burundi :

- De sanctionner les autorités publiques qui travaillent pour leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général ;
- De poursuivre et condamner les auteurs des violences et des violations des droits de l'homme, et des autorités publiques qui usent d'abus de pouvoir ;
- De mettre un terme aux slogans d'intimidation, discours de la haine et d'appel à la violence et aux crimes contre des opposants politiques ;
- De mettre fin aux injustices et à la chasse à l'homme contre les opposants politiques victimes des violences, mais pris en cible comme auteurs des crimes par les instances de justice burundaise ;
- D'approvisionner la population burundaise en eau potable pour lutter contre l'épidémie de choléra qui ne cesse de faire des victimes ;
- De mettre un terme aux rançonnements dont sont victimes des citoyens burundais ;
- De trouver des solutions aux nombreux défis qui hantent le secteur de l'éducation ;
- De mettre fin aux discriminations de toutes natures qui semblent être érigées en mode de gouvernement.

Aux représentants du peuple, aux partis politiques, organisations syndicales, de la société civile et confessions religieuses :

- D'adopter une approche de lutte politique et de revendications sociales centrées sur les droits de l'homme. Les partis politiques dont les membres sont persécutés doivent prendre les devants pour protester contre cet état des choses.

A l'UA et l'ONU :

- D'envoyer des observateurs internationaux pour continuer le monitoring de la situation des droits de l'homme et contribuer au retour à la paix et la sécurité préalablement aux futures élections ;
- D'organiser et coordonner la reprise du dialogue inter burundais afin d'aboutir à une résolution pacifique de la crise en cours, seule préalable à tout processus électoral.